

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 23.06.2022

Date d'affichage : 01.07.2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Séance du 28 juin 2022

01247.2022.6.7.48

L'an deux mil vingt DEUX, le 28 juin à 19 heures

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine
VIALLET, Maire.*

Présents M. VIALLET. MC COUTURIER. JF JOLY. M.
VUILLERMOZ.P.ECAILLE..J.GRANDCLEMENT. S. JUHEN.G.
LEGAY. E.LEE

Excusés : C.GROSGURIN a donné pouvoir à MC COUTURIER
D.JULLIARD a donné pouvoir à G. LEGAY

Monsieur Sébastien JUHEN a été élu Secrétaire de
séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Objet : GESTION DES BINES : CREATION D'UN GITE D'ETAPE PROVISOIRE -CENTRE
HEBERGEMENT « LA VALSERINE »**

Madame le maire expose :

Considérant la nécessité de répondre aux besoins constatés l'été sur la commune de Mijoux, d'hébergement sommaire pour les randonneurs, et qui d'une part n'est plus satisfait depuis la fermeture du gîte communal il y a un certain nombre d'années, d'autre part va croissant ces dernières années,

Considérant qu'un tel hébergement sommaire n'est pas disponible sur la commune ni à une proximité adaptée aux contraintes de la randonnée et qu'en conséquence n'est pas en concurrence avec les hébergements privés existants, d'un niveau de qualité et de prix très différents ;

Considérant que le gîte communal de la Valserine, par son agencement, offre la possibilité d'en isoler une partie pour créer un gîte provisoire communal avec la détermination d'un ensemble située au rez-de-chaussée côté Nord du bâtiment, distinct du reste du bâtiment par simple fermeture à clef d'une porte de communication et :

- Un changement de destination de 2 pièces (1 chambre de 2 lits transformée en cuisine et une pièce vestiaire/autre de 42m2 transformée en salle en manger) ;
- L'utilisation de l'espace sanitaire attenant,
- L'utilisation de deux chambres actuellement d'une capacité de 6 lits,
- L'utilisation de la pièce de débarras pour un dortoir de 6 lits

Sachant que cet ensemble sera accessible par une porte existante donnant sur l'extérieur côté Est,

Mme le maire propose de créer à titre expérimental sur cette partie isolée du gîte de la Valserine un gîte d'étape communal pour 12 lits **pour la période estivale du 1^{er} juillet au 30 septembre**, dont la tarification et le mode de gestion sera l'objet d'une délibération distincte,

Et en conséquence, de définir comme suit la capacité d'accueil totale à la Valserine :

- De 12 lits pour le gîte provisoire,
- De 42 lits (au lieu de 54 actuellement) pour le reste du bâtiment.

Entendu l'exposé de madame le maire,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité

- **D'approuver** les propositions énoncées ci-dessus pour le centre d'hébergement de la Valserine et les changements d'affectation,
- **De modifier** les affectations des pièces relatives à la fois au gîte communal provisoire et pour le reste au centre d'hébergement de la Valserine
- **D'autoriser** madame le maire à signer tout document relatif à cette opération.
-

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9+2 pouvoirs
**M. VIALLET. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ. JF JOLY. MC COUTURIER.
S. JUHEN. G. LEGAY. J. GRANDCLEMENT. D. JULLIARD. E. LEE
C. GROSGURIN a donné pouvoir à MC COUTURIER
D. JULLIARD a donné pouvoir à G. LEGAY**
Délibération 01247.2022.6.48

Fait et délibéré à MIJOUX, le jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

et publication et notification

le :

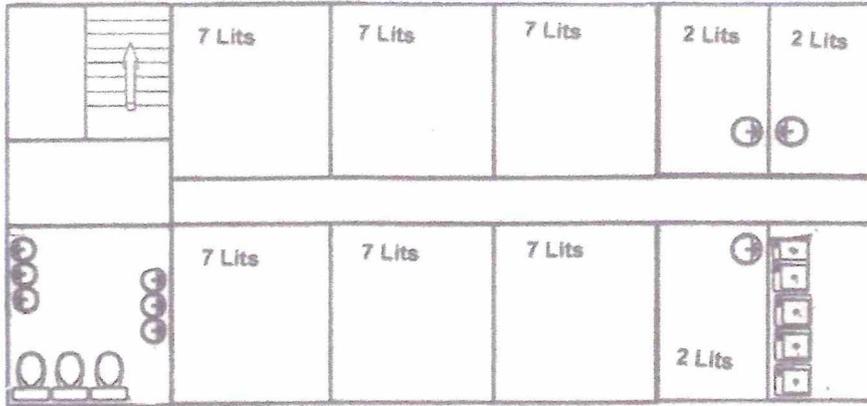
Pour copie conforme

Le Maire, M. VIALLET

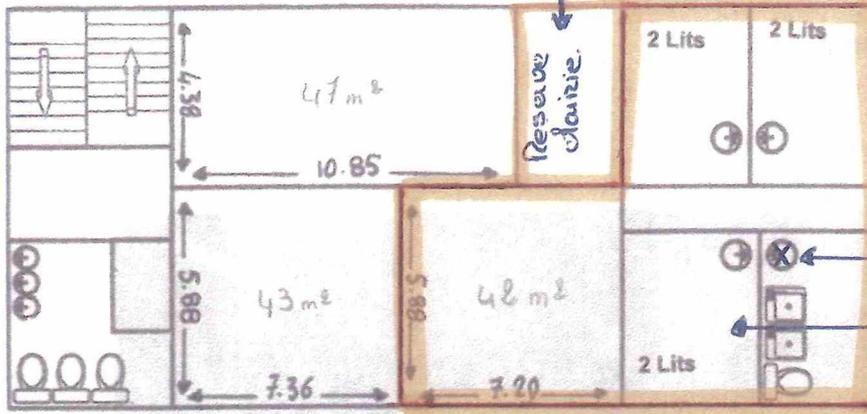


LA VALSERINE

1er ETAGE : CHAMBRES



REZ de CHAUSSEE : CLASSES



Reserve closerie transformée en dortoir

Superficie Gite
Grape communale.

Supprimé
Chambre
transformée en
Cuisine

SOUS-SOL : SALLE des FÊTES

